

## *Les biefs de l'Artière*



# Biefs de l'Artière : L'irrigation des cultures et des jardins

**Comme partout et comme souvent, l'eau est à la une des préoccupations des hommes, hier comme aujourd'hui. À Aubière, comme nous l'avons vu pour l'eau potable, il en va de même pour l'irrigation des cultures et des jardins. Le problème se complique quand six moulins se succèdent, en moins de deux kilomètres, sur l'Artière ou ses biefs. Les difficultés se multiplient tous les étés et, en particulier, en période de sécheresse. Circuit au cœur des terroirs aubiérois.**

*(Photo de couverture : l'Artière et le moulin Dhermain - © Pierre Bourcheix)*

Notre zone d'investigations (sur une période allant de la fin du XVI<sup>ème</sup> au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle) s'étend dans les limites suivantes : à l'ouest, la rue de Pourliat et la rue Henri-Barbusse ; à l'est, l'avenue de la Margeride et l'avenue du Roussillon ; au nord, l'avenue du Mont-Mouchet, la rue Champvoisin, la rue des Foisses et l'avenue Roger-Maerte ; enfin au sud, l'avenue Nestor-Perret, la rue de Romagnat, la rue du Chambon et l'avenue Jean-Moulin.

Cette zone plane, d'abord marécageuse, a peu à peu été comblée durant les derniers millénaires par les alluvions drainées par l'Artière et par l'érosion de ses deux bordures au nord et au sud. Elle a été sujette, régulièrement, à des inondations importantes et meurtrières, qui semblent, aujourd'hui, avoir disparues, grâce aux efforts de canalisation de l'Artière et à la réalisation de bassins d'orage en amont d'Aubière.

Si, jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les droits d'eau se réglaient, nous l'avons vu, entre le corps commun des habitants et le seigneur, l'augmentation de la population et la parcellisation du territoire avec l'émergence de nouveaux propriétaires, qu'ils soient locaux ou forains, vont générer de nouvelles règles.

## De Pourliat à la Garenne

Ces terroirs, traversés par le lit sinueux de l'Artière, n'ont guère fait parler d'eux. Avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, on y trouve essentiellement des pâturages, des vergers et quelques terres à céréales. De rares vignes s'enhardissent près du carrefour de la *Pierre piquée*, en limite de la paroisse de Romagnat. Ces territoires sont en effet moins gourmands d'eau que les *jardins à ortailles*<sup>1</sup> ou les *chènevières*<sup>2</sup> que l'on trouvera en aval. Cependant, dans le haut de *Pourliat*, une rase d'irrigation s'échappe de la rive droite de l'Artière, au-delà de sa première courbe, dès son entrée sur la commune d'Aubière. Cette rase se démultiplie alors au gré des parcelles et des besoins.

---

1 - Jardin à ortailles : jardin potager.

2 - Chènevière : terre à chanvre.



Pourliat et le moulin Dhermain  
sur le cadastre de 1831  
(Archives départementales du Puy-de-Dôme)

Un peu plus loin, dans la courbe la plus prononcée du ruisseau, se dresse le premier moulin d'Aubières : le *Moulin Dhermain*. Son béal prend trois courbes en amont, toujours rive droite, suit le ruisseau, actionne la roue du moulin et se déverse dans l'Artière, enfermant ainsi le moulin dans la courbe.

En amont du moulin, une rase d'irrigation puise l'eau du béal pour arroser les parcelles à l'ouest.

Au sud de Pourliat, la Gazelle, descendant de Romagnat, arrose chichement les prairies. Ce ruisseau, si étroit qu'un enfant le sauterait à pieds joints, se prélassa jusqu'à venir se jeter dans le cours de l'Artière peu avant le pont de Beneilh <sup>3</sup>, au terroir du *Pré Rougier* <sup>4</sup>, où quelques chènevières apparaissent.

3 - Ce sont dans ces parages, traversés aujourd'hui par la rue des Mésanges, que nos ancêtres vigneron ont transformé vers 1895 leurs jardins en pépinières à maillots. C'est dans l'un d'eux, que prendra racines le fameux cépage hybride « l'Incomparable », au moment où le phylloxéra détruisait notre vignoble (voir le Cahier n°2 du Cercle généalogique et historique d'Aubières : *Aubières et le vin*, 1997).

4 - Le terrier de Thiolier mentionne au *xvii<sup>ème</sup>* siècle, les propriétés de noble Gérard de Crespat, seigneur de Ludesse, marié en 1667 à Suzanne Pellissier, reçues de son père Jean : Au quartier de la Fontaine, sine du Thuel, un ort à chanvre, des jardins et vergers, une maison, une stable, une grange et une basse-cour, le tout confiné en parties par la grange d'Antoine Mallet, la grange de messire François Nouellet, curé, la nugerade [verger planté de noyers] des hoirs de Pierre Thévenon, la cave d'Antoine et Guilhe Finayre, les jardins de maître Guerrier, et de Michel et Etienne Desroche, la grange et le jardin d'Antoine Chabry (cartes 6, 6 bis et 6 ter du second cahier du terrier. Le Terrier de Thiolier a été établi au *xviii<sup>ème</sup>* siècle, mais reprend les données des terriers précédents des *xvi<sup>ème</sup>* et *xvii<sup>ème</sup>* siècles).



Le pont de Beneilh (Collection Pierre Bourcheix)

## Les Ramacles, entre deux moulins

Après le passage du pont de Beneilh et peu avant d'arriver aux Ramacles, nos aïeux bâtirent un barrage, encore visible aujourd'hui. Celui-ci allait permettre le départ d'un béal, rive gauche.

Ce béal actionnait d'abord un moulin, dit *Moulin de la Fontaine*, situé entre l'Artière et les fossés (entre [k] et [m] sur le plan de 1831 - Voir le Plan annoté d'Aubièrre page suivante - Les lettres et les chiffres entre crochets [-] indiquent des emplacements sur le Plan d'Aubièrre annoté).

Il alimentait, à l'origine, les fossés du bourg au niveau du quartier du Verger. Plus tard, du même coup, il apportait l'eau au lavoir dit de "la Garenne", le long des remparts, entre les rues Vercingétorix et Magenta, aujourd'hui. Sous l'Ancien Régime, le seigneur y avait une buanderie et un four banal.

Le tracé du béal longeant les Ramacles à l'aspect nord (que l'on voit sur ce plan, et que nous appellerons *béal des Ramacles*), n'apparaît qu'après le comblement des fossés et l'apparition des premières maisons adossées aux remparts.

*Le quartier de la Fontaine*. Il doit son nom à la fontaine, dite des *Ramacles*, située autrefois au point [o] du plan de 1831. Ce quartier occupait jadis l'emplacement du square Knox, limité au nord par les fossés du bourg, et la *Garenne*, à l'ouest. Il débordait plus ou moins sur la rive droite de l'Artière, selon les appréciations fluctuantes de nos ancêtres, entre le terroir du *Pré de l'Aire* au sud-ouest, et le terroir du *Thieu* à l'est.

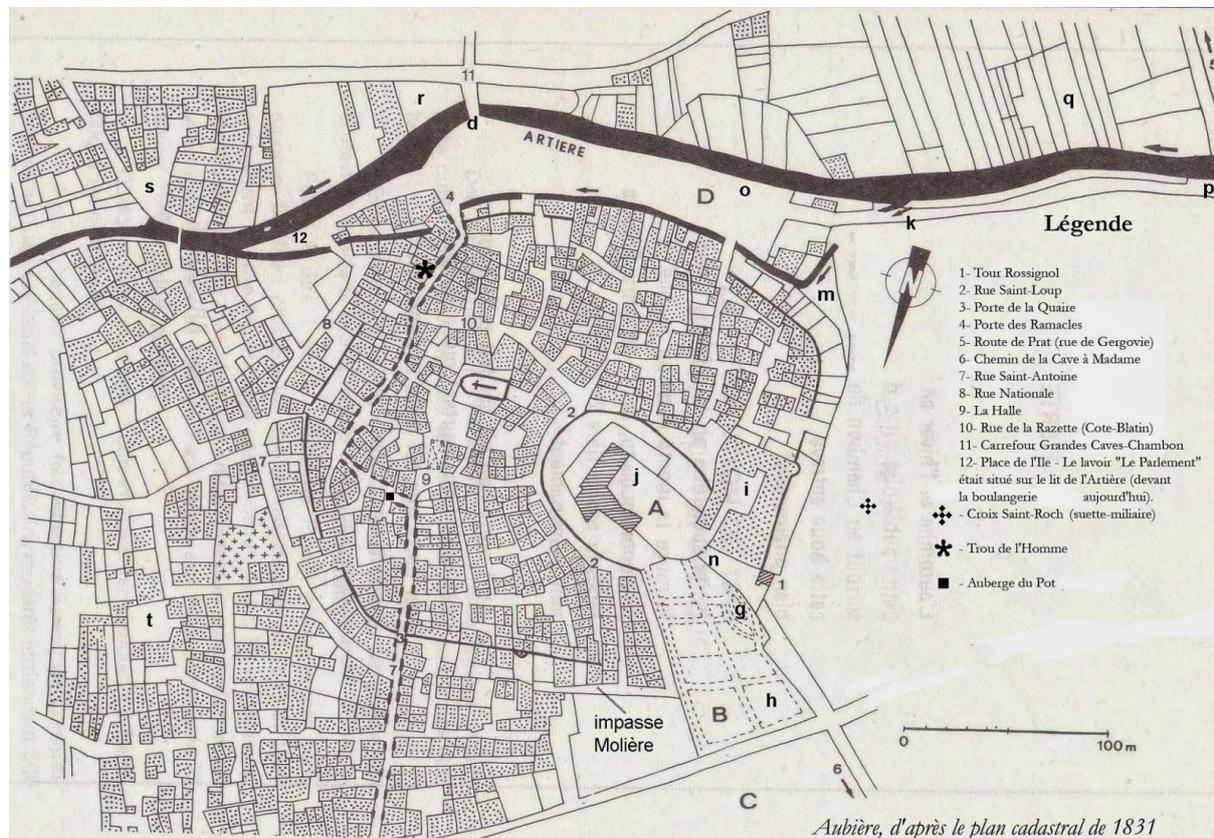
Les berges de l'Artière, depuis le pont de Beneilh [p] et jusqu'au pont des Ramacles [d], étaient plantées d'oseraies. Au-delà, rive droite, des prairies, de nombreux jardins, des chènevières et quelques constructions occupaient les territoires jusqu'à la voie commune, la route de Romagnat <sup>5</sup>.

Sur l'Artière, rive gauche, peu avant le pont des Ramacles, une dérivation prenait la direction du quartier du Moulin (autour du *Moulin Chabozy Lafayette* ou moulin *d'en-haut*,

---

5 - Le terrier de Thiolier mentionne au *xvii<sup>ème</sup>* siècle, les propriétés de noble Géraud de Crespat, seigneur de Ludesse, marié en 1667 à Suzanne Pellissier, reçues de son père Jean : Au quartier de la Fontaine, sine du Thuel, un ort à chanvre, des jardins et vergers, une maison, une estable, une grange et une basse-cour, le tout confiné en parties par la grange d'Antoine Mallet, la grange de messire François Nouellet, curé, la nugerade [verger planté de noyers] des hoirs de Pierre Thévenon, la cave d'Antoine et Guilhe Finayre, les jardins de maître Guerrier, et de Michel et Etienne Desroche, la grange et le jardin d'Antoine Chabry (cartes 6, 6 bis et 6 ter du second cahier du terrier. Le Terrier de Thiolier a été établi au *xviii<sup>ème</sup>* siècle, mais reprend les données des terriers précédents des *xvi<sup>ème</sup>* et *xvii<sup>ème</sup>* siècles).

qui était le moulin du seigneur [4]. Ce moulin enjambe le bief). Cette *méaude* <sup>6</sup> amenait l'eau au moulin avant de se déverser dans un bief qui partait des fossés pour l'irrigation des jardins, à l'est, en contrebas du moulin <sup>7</sup>, à une époque où les constructions étaient beaucoup moins nombreuses que nous le montre le plan de 1831. Cette méaude sera désactivée lorsque les fossés seront comblés ; la roue du moulin sera alors actionnée par le béal des Ramacles, rejoignant celui qui partait des fossés du bourg antérieurement.



Plan d'Aubière annoté

### Un règlement de prise d'eau en 1750

« Fut présent Guillaume Degironde, fils de défunt Michel, vigneron habitant du lieu d'Aubière, lequel, de gré, a vandu, ceddé, quitté, remis et transporté, et par les présentes, vend pour toujours avec promesse de garantie à Antoine Turgon, aussy vigneron, habitant du lieu d'Aubière, cy présent et acceptant pour luy et les siens, à sçavoir la prise d'eau pour arroser une vigerie qui est au-dessous de celle du vandeur, située hors les murs dudit lieu d'Aubière et au quartier et terroir de La Trolias, ladite vigerie dudit acquéreur joignant celle dudit vandeur et celle de Jean Delonchambon de midy, la vigerie de Sébastien Bourché de jour et la grange de François Noilé de nuit. La prise d'eau à prendre depuis la rue qui est de côté de bise et entre la vigerie de Jean Moins et celle dudit vandeur du côté de midy, où est placé le béal pour l'arrosement desdites vigeries, lequel sera de la largeur de deux pieds pour faciliter d'aller et venir pour la conduite de ladite eau. La présente vente faite et accordée entre les parties moyennant le prix et somme de dix livres. Fait et passé à Aubière en l'étude du notaire, le trente et un mars mil sept cent cinquante, en présence de Martin Lafont et de Pierre Noellet le jeune. »  
 Signé : Girard, notaire royal. <sup>8</sup>

6 - Méaude ou méode : Amenée d'eau d'un moulin, signalée dans le 8<sup>ème</sup> cahier du Terrier Thiolier.

7 - Entre les fossés, à l'ouest de la rue Nationale [8], jusqu'à la rue des Planches à l'est [9], et l'Artière au sud.

8 - Prise d'eau du 31 mars 1750 – A.D. 63 – 5 E 401.

## Entre Foisses et Chambon

Ce vaste territoire, délimité par le chemin des Foisses au nord, la grande route (RN 9) à l'est, le chemin du Chambon au sud, et les fossés du bourg à l'ouest, a été jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle une zone particulièrement humide et inondable, comme en témoignent les appellations des terroirs qui le constituent. Nous verrons que tous ces terroirs étaient traversés par de nombreux biefs, rases ou ruisselets qui avaient deux missions : drainer les eaux plus ou moins stagnantes et irriguer cultures et jardins. Les limites de ces terroirs ont été au cours des siècles très « élastiques » non seulement selon les époques mais aussi selon l'appréciation des Aubiérais eux-mêmes voire des notaires qui rédigeaient les actes. Ajoutons à cette imprécision, des terroirs « fugaces » qui apparaissent puis disparaissent, et des terroirs qui se noient sous l'appellation de terroirs voisins qui prennent ainsi de l'extension...

L'époque contemporaine, malheureusement, a plutôt tendance à oublier ces terroirs, ne tenant aucun compte des mentions signalées par les terriers de l'ancien régime ou les cadastres anciens <sup>9</sup>.

- **Le terroir de la Treille**, par exemple, qui deviendra le *quartier* de la Treille au fur et à mesure que les constructions l'envahiront, était jadis très étendu. Il allait des fossés du bourg (rue Saint-Antoine) jusqu'à la rue de Verdun, autrefois chemin des Hautes, à l'est. Il était délimité au sud par l'Artière, et au nord, par l'actuelle rue des Foisses. Il doit son nom ancien *la Trolias* à la langue auvergnate, et signifie *petit ruisseau* ou *rase* <sup>10</sup>.

Ce terroir était donc traversé par plusieurs ruisselets ou rases et on notera la présence d'une rase venant des fossés du bourg, comme dans cette vente du 17 mars 1594 pour Pierre Thévenon le jeune contre Jehan Thévenon son frère, tous deux habitants d'Aubière : *un jardin à ortaille [jardin potager] au terroir de "La Treille", joignant le jardin de François Villevaud de nuit, la saulzet [ou saulsaie : oseraie] de Paul Dumolin de jour, la grange de François Pérol de bise, une rase venant du fossé du dit Aubière de midi et une rue aussi de midi* (A.D. 63, 5E 11 1150, chez maître Amable Reynaud, notaire à Clermont).

Le 11 novembre 1684, Charles Martin, Jacques Terrioux l'aîné, Amable Terrioux son frère et Michel Breuly prennent à bail emphytéotique à M<sup>e</sup> François Dutheil, greffier audencier en la Sénéchaussée et Siège Présidial d'Auvergne et Antoine Borye en tant que mari de Marguerite Dutheil, « *une chenevière entourée de murailles, située dans le lieu d'Aubière, au quartier de Las Treilhas, contenance une quartellée, ladite muraille haute d'une toise et se confine à deux voies communes de midi et nuit, les granges de Louis Gioux et Claude Bourdier, un passage entre deux de bise et le jardin des hoirs de François Mallet et de Blaise Morel de jour, au cens accoutumé et quitte d'arrérages* » <sup>11</sup>

Il était bordé au nord-est par le terroir de la *Bordeneau* (ou Bourdenaud), situé entre la rue des Foisses au nord, le terroir de *Laschamp* à l'est, et la rue Emmanuel-Chabrier au sud <sup>12</sup>. Cette dernière rue a pris ce nom il y a quelques décennies seulement. A l'origine (les noms de rue n'apparurent à Aubière qu'après la Révolution de 1789), cette rue portait le nom de rue de la Treille, dans sa portion allant de la rue de la Quaire jusqu'à la rue de la Bordeneau actuelle. Au-delà, et jusqu'au cimetière actuel, le cadastre de 1831

---

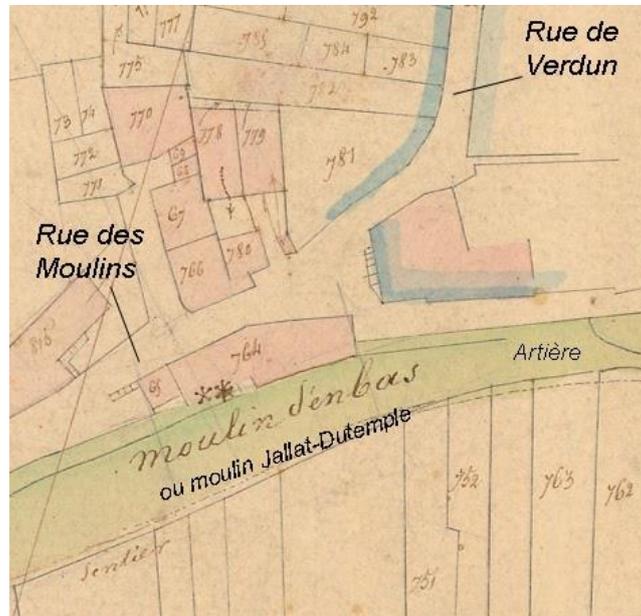
9 - Je précise que cette étude est essentiellement basée sur les terriers d'Ancien Régime, le cadastre de 1831 et sur des actes notariés depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle.

10 - En langue auvergnate, ruisselet se dit *troulhâ* (dictionnaire français-auvergnat de Jean Bonnaud).

11 - Archives départementales du Puy-de-Dôme – maître Thomas, notaire à Clermont, 5 E 16 47. « Hoirs » signifie héritiers.

12 - Avant de s'appeler rue Emmanuel-Chabrier, et après s'être appelée rue de la Treille, prolongée du chemin du Salin, cette rue portait le nom de rue du Cimetière.

mentionne le chemin du Salin <sup>13</sup>, prolongé par le chemin de Laschamp. La rue de la Treille que l'on connaît aujourd'hui, s'appelait alors le chemin des Voutes ou des Voultes <sup>14</sup>, traversant le terroir dit des *Voultes*, mentionné dans les anciens terriers. Au sud, à partir de la place de l'Île, l'Artière poursuit son cours et actionne les trois derniers moulins d'Aubière.



Le moulin d'en bas ou moulin Jallat-Dutemple  
(Cadastré de 1831 - Archives départementales du Puy-de-Dôme)

Au sortir de la rue des Planches (rue de la République), à gauche, seul un petit sentier longe le béal pour accéder aux moulins. Ce béal d'alimentation du Moulin Jallat-Dutemple, le moulin d'en-bas, prend justement sa « source » à l'extrémité de la Place de l'Île, rive gauche. Il suit fidèlement le large lit de l'Artière jusqu'au moulin et rend son eau au ruisseau quelques mètres plus bas. Ce moulin imposant, à cheval sur son bief, était construit entièrement en bois, face à la rue Bergère aujourd'hui. Le feu aura raison de ses derniers tours de roues.

Peu après, une cascade permet le départ du béal du Moulin Gidon-Gély-Robert (du nom de ses derniers meuniers successifs), sur la rive droite.

L'emplacement de ce moulin se situe à l'angle de la rue Eugène-Martin et de l'avenue Curabet, face au Parc Franck-Bayle. Aussitôt passé le moulin, le béal virait au sud, irrigant les chènevières du terroir du *Chambon* <sup>15</sup> jusqu'au terroir du *Pré-Long*, en marge de la RN 9.

13 - Salin : Tout comme salie, salive (dans fontsalive, près de Vernines) ou salle, salin désigne un lieu où l'on trouve une ou plusieurs sources.

14 - Voultes : courbes en tous sens. Cette rue forme effectivement un S retourné.

15 - Le terroir du Chambon s'étend entre l'Artière au nord, et la rue du Chambon puis l'avenue Jean-Moulin au sud, jusqu'aux Sauzettes et au Pré-Long à l'est. Chambon signifie terre alluviale qui donne des prairies inondables ou des chènevières. Le chambon s'oppose aux varennas, terres de qualité inférieure, terroir que l'on retrouve à l'est, au-delà de la RN9 à Aubière.



Le moulin Gidon et le moulin Coudert  
(Cadastré de 1831 - Archives départementales du Puy-de-Dôme)

- **Le terroir de Laschamp** est le terroir des *horts* par excellence, puisque aujourd'hui comme hier, il est encore couvert en grande partie de jardins potagers, bordés de murets de pierres, masquant aux promeneurs quelque culture secrète...



Au cœur du terroir de Laschamp, « *des jardins potagers, bordés de murets de pierres, masquant aux promeneurs quelque culture secrète...* »  
(Collection Pierre Bourcheix)

Dans un acte notarié du 1<sup>er</sup> mars 1592 (A.D.63 – 5 E 44 7 – M<sup>e</sup> Aubény, notaire à Aubière), il est déjà mentionné : « *achat par Guillaume Pignol d'un petit ort planté d'arbres, situé au terroir des hors, sive de las Champs, bordant plusieurs vergiers, dont celui de Guillaume Pignol.* »<sup>16</sup>

Un autre acte notarié nous transporte au terroir de Laschamp. Il s'agit d'une « *atisection par antoine janon de deux parcelles de verge a la chant* » (Chasseguay, notaire à Montferrand, 21 avril 1730) : une rente annuelle perpétuelle et non rachetable que Antoine Janon, fils à feu Michel, tailleur d'habits, « *promet tenir envers le sieur Antoine Chollet, procureur à la juridiction consulaire des marchands à Montferrand, y habitant, à savoir un verger situé justice du dit lieu d'Aubière, terroir de Laschamp, le dit verger et pré de la contenue de trois cartonnées de terre ou entour, planté d'arbres fruitiers et ayant une rangée d'arbres vifs saules et meilles du côté de jour, le tout confiné par le pré verger des hoirs monsieur Peghoux, vivant avocat en parlement habitant de la ville de Clermont de jour, midi et nuit et le chemin, un petit ruisseau entre deux de bise, plus autre verger même justice et terroir, de la contenue d'entour une éminée, aussi en pré planté pareillement d'arbres fruitiers dans lequel, il y a un gros noyer et une rangée d'arbres, saules et meilles du côté de midi qui se confine par [espace blanc] des hoirs Jean Thévenon, laboureur au Petit Pérignat et en partie de midi le [espace blanc] d'Amable*

---

16 - Un hort ou un ort : jardin potager, souvent planté d'arbres fruitiers. Les légumes sont dits (h)ortails ou (h)ortailles.

*Cladière laboureur au dit lieu d'Aubièrre aussi en partie de jour et un béal ou écoulement d'eau aussi en partie du dit côté de midi, le verger d'Antoine Fineyre laboureur au même lieu de nuit et un sentier de bise, le premier des dits deux vergers quitte de cens pour n'en avoir jamais été par lui ni ses anciens et prédécesseurs payé et par conséquent libre de tous arrérages jusque huy et le second, au cens si cens y a quitte de tous arrérages jusque huy. »<sup>17</sup>*



Une rase était encore visible en 2006 le long du chemin de Laschamp, à l'aspect sud.  
(Collection Pierre Bourcheix)

---

17 - Selon la tradition familiale, ce verger se situerait dans la deuxième partie de l'ancien cimetière (partie est), c'est-à-dire derrière la maison du gardien, l'achat par la commune à mon arrière-grand-père, Francisque Decorps serait antérieur à 1920. Ces affirmations sous toutes réserves... Cet Antoine Janon est l'époux d'Antoinette Arnaud, donateur de la croix Saint-Antoine (extrait d'acte et note transmis par Georges Fraisse )

Toujours en suivant l'Artière, entre Laschamp et Chambon, le cadastre de 1831 nous montre les multiples rases et autres biefs qui irriguent prés-vergers et jardins, chènevières et oseraies.

Le béal d'irrigation, qui suit le chemin du Chambon, se poursuit jusqu'au terroir de *Pré-Long*.

Les rases du Chambon, quant à elles, traversent les Petites Sauzettes jusqu'à *la Sagne* <sup>18</sup>.

Le 26 janvier 1684, voilà un « *traitté entre maître Guerrier, avocat et Ligier Chastanier, touchant des arbres que ledit Chastanier auroit planter sur le canal du ruisseau de la saigne, expédié audit sr Guerrier* » :

« *furent presands en personne M<sup>e</sup> René Guerrier avocat en parlement residant en cette ville de Clermont d'une part et Ligier Chastanier laboureur habitant du lieu d'Aubièrre disant lesdites parties que ledit sieur guerrier estant sur le point de faire assigner ledit Chastanier pour voir adjuger audit sieur Guerrier une vingtaine ou trantaine de jeunes arbres que ledit Chastanier se estoit juger de planter audela dun canal servant a repcevoir une partye de leau du ruisseau dudit lieu d'Aubièrre qui sert de confin du coste de midy au vergier que ledit Chastanier possede dans le territoire de la saigne dans la justice dudit lieu d'Aubièrre et ce voir faire deffance de planter a ladvenir aucuns arbres audela dudit canal et se voir condamner aux depans dommages interest dudit sieur Guerrier pour esvitter les frais de laquelle procedure lesdites parties sont convenues et demeurées daccord comme sensuit scavoir que tous lesdits arbres qui ont este plantés par ledit Chastanier sur le bort dudit canal dans la longueur de sondit vergier du coste de midy demeureront et appartiendront audit sieur Guerrier et que sondit vergier demeurera borné et confiné par la haye et arbres qui luy servent de closture sans quil puisse a ladvenir planter aucuns arbres ny rien pretendre audela de ladite heye et arbres faisant la closture dudit vergier et dautant que lesdits arbres qui ont este plantes par ledit Chastanier sur le bort du canal demeurent et appartiennent audit sieur Guerrier, ledit sieur Guerrier luy a presentement paye comptant audit Chastanier la somme de dix livres donct il sest tenu pour content et en a quite et quitte ledit sieur Guerrier lequel sieur Guerrier a aussy quite ledit Chastanier de tous les depans dommages interest quil auroit peut pretendre contre ledit Chastanier pour raison dudit plants car ainsy ix lont voulu accorde lesdites parties ix promis et jure attandre et tenir a peyne ix obligeant ix fait a clermont estude du notaire le vingt sixiesme janvier gvi<sup>o</sup> quatre et vingt quatre apres midy presant Jean Veyssier et Jean Barghaud clercs audit Clermont sousignes avec les parties et de Claude Lance laboureur habitant dudit Aubièrre qui a declare ne scavoir signer enquis » <sup>19</sup>*

---

18 - *La Sagne ou la Saigne* : marécage couvert de joncs. Trouvé dans le contrat de mariage entre Martin Pignol et Marie Moynade, du 23 janvier 1725 : « Une demy œuvre de pré vergier, justice dudit Aubièrre, terroir de la Saigne, sive de la Ribaire, joignant le ruisseau de jour et midy, le vergier de la veuve Thomas Roche de nuit, et le vergier de Claude Blanc de bize. »

19 - Archives départementales du Puy-de-Dôme - M<sup>e</sup> Thomas, notaire à Clermont, 5 E 16 45.

A l'approche des Sauzettes, les rives de l'Artière se peuplent de saules et d'oseraies. Tonneliers et vigneronns venaient s'y approvisionner pour leurs travaux respectifs.



L'Artière entre Laschamp et Chambon.  
(Crédit photo : Pierre Bourcheix)

- **Le terroir des Sauzettes** chevauche l'Artière et s'étend sur ses deux rives. Ce sont les *petites sauzes*. Nous retrouvons le terroir des *Sauzes* entre l'Artière et le terroir des *Varennnes*, au-delà de la RN9.

Appelé *sauze* en Auvergne, le saule est un arbre qui croît ordinairement dans les prés et le long des ruisseaux. Le saule blanc était principalement exploité en têtard 20 comme bois de chauffage. Son écorce est de plus fébrifuge par l'acide salicylique qu'elle contient.

---

20 - En arboriculture, un arbre en têtard est taillé de manière à former une touffe au sommet du tronc. Précisons par ailleurs qu'il faut distinguer les *Grandes Sauzettes*, sur la rive gauche de l'Artière, et les *Petites Sauzettes*, sur la rive droite du ruisseau.



Le barrage des *Trois Pierres* sur l'Artière,  
aujourd'hui disparu

Enfin, les derniers terroirs, rive gauche de l'Artière. Au-delà des Sauzettes et de *la Darnage*<sup>21</sup>, et en se dirigeant au nord, le terroir de *la Gasne*<sup>22</sup> nous sépare des Foisses et de ses vignes (figure 9). Biefs et rases sillonnent les parcelles jusqu'à la RN9. Tous ces noms de terroirs, je vous le disais, qualifient expressément ce vaste territoire humide, où nos ancêtres aimaient à jardiner, comme nos contemporains le font aujourd'hui.

© - Pierre Bourcheix, 2006, 2023

*Crédits photos : Pierre Bourcheix*

---

21 - *Darnage* vient de *darne*, qui signifie canal ou gouttière.

22 - *Gasne* ou *Ganne* signifie petit ruisseau.